

09 juin 2023 -17:42

Appartient à [Conseil des ministres du 9 juin 2023](#)

Quota de dentistes pour 2028

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les quotas de dentistes pour l'année 2028.

Les quotas sont fixés par communauté, sur avis de la commission de planification Offre médicale.

Le nombre maximal de candidats attestés qui ont accès à une formation débouchant sur l'un des titres professionnels réservés aux praticiens de l'art dentaire est fixé comme suit pour l'année 2028 :

- 181 pour la Communauté flamande
- 106 pour la Communauté française

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be